



## Personne en EHPAD propriétaire.

-----  
Par scrambler803

Bonjour,

Ma mère est récemment entrée en EHPAD suite à une chute lui laissant des séquelles qui l'empêchent, pour l'instant, de vivre seule dans sa maison dont elle est propriétaire. On ne sait pas encore si ce placement est définitif ou si son état lui permettra un jour de regagner sa maison.

Se pose alors la question de déclarer sa résidence principale au niveau des impôts. Sa maison sera t-elle considérée comme résidence secondaire avec les taxes qui vont avec ? Sachant qu'elle est pour le moment non occupée et ne le sera pas tant que ma mère sera en EHPAD. Le prix de l'EHPAD dépassant déjà de pas mal les revenus de ma mère, devoir payer des taxes en plus ne serait vraiment pas souhaitable.

Il me semblait avoir lu que, dans une telle situation, la personne pouvait conserver sa maison en résidence principale même si elle loge en EHPAD, mais je ne retrouve pas cet article.

Quelqu'un peut-il me renseigner ?

Merci.

-----  
Par Henriri

Hello !

Lecture [pour](https://www.capretraite.fr/obtenir-aides-seniors/aides-financieres/les-avantages-fiscaux-pour-les-residents-en-maison-de-retraite/) vous :  
[url=https://www.capretraite.fr/obtenir-aides-seniors/aides-financieres/les-avantages-fiscaux-pour-les-residents-en-maison-de-retraite/][url]

Mais [aussi](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041465175/) :  
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000041465175/][url]

A+

-----  
Par scrambler803

Merci, ce sont les infos que je cherchais.

A voir maintenant comment faire la demande pour qu'elle soit exonérée de taxe d'habitation.